

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 DECEMBRE à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

M. ROULET Pascal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.  
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Madame Isabelle FERRAND a été désignée secrétaire de séance.

**2025.71 OBJET : Budget communal 2026 : Article L.1612-1 du CGCT autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.**

**VOTE : 25 Pour.**

**1- Exposé des motifs :**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.  
 (...)

Les crédits votés seront inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au Conseil de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2026.

## 2- Considérants et références juridiques :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le cumul des crédits inscrits au Budget Primitif 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser certains travaux et investissements avant l'adoption du Budget Primitif 2026 afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

D'autoriser Madame Le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en précisant les montants et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitre 20		Immobilisations incorporelles	
Nature		Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026
2031	FRAIS D'ETUDES	388 146,00 €	97 036,50 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 800,00 €	2 700,00 €
Total Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles		398 946,00 €	99 736,50 €

Chapitre 21		Immobilisations corporelles	
Nature		Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026
2111	TERRAINS NUS	60 000,00 €	15 000,00 €
2112	TERRAINS DE VOIRIE	360 000,00 €	90 000,00 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	8 000,00 €	2 000,00 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	320 000,00 €	80 000,00 €
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000,00 €	12 500,00 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	42 430,00 €	10 607,50 €
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	47 480,00 €	11 870,00 €
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	14 000,00 €	3 500,00 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	338 000,00 €	84 500,00 €
21351	BATIMENTS PUBLICS	110 000,00 €	27 500,00 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	705 330,00 €	176 332,50 €

2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 000,00 €	2 500,00 €
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	13 787,00 €	3 446,75 €
21538 AUTRES RESEAUX	0,00 €	0,00 €
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000,00 €	1 250,00 €
215741 Installations, matériel et outillage des cantines	9 000,00 €	2 250,00 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	54 187,00 €	13 546,75 €
217568 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFEN	10 000,00 €	2 500,00 €
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	0,00 €	0,00 €
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	17 410,00 €	4 352,50 €
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	2 512,00 €	628,00 €
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	7 540,00 €	1 885,00 €
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	1 000,00 €	250,00 €
2188 AUTRES	49 121,00 €	12 280,25 €
		0,00 €

Total Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 234 797,00 €	558 699,25 €
--	----------------	--------------

Chapitre 23		Immobilisations en cours	
Nature	Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026	
2313 CONSTRUCTIONS	656 260,00 €	164 065,00 €	
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 000,00 €	250 000,00 €	
2324 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000,00 €	30 000,00 €	
Total Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 776 260,00 €	444 065,00 €	
TOTAL	4 410 003,00	1 102 500,75	

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Madame Le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en précisant les montants et l'affectation des crédits comme suit :

Chapitre 20		Immobilisations incorporelles	
Nature	Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026	
2031 FRAIS D'ETUDES	388 146,00 €	97 036,50 €	
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 800,00 €	2 700,00 €	
Total Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	398 946,00 €	99 736,50 €	

Chapitre 21		Immobilisations corporelles	
Nature	Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026	
2111 TERRAINS NUS	60 000,00 €	15 000,00 €	
2112 TERRAINS DE VOIRIE	360 000,00 €	90 000,00 €	
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	8 000,00 €	2 000,00 €	
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	320 000,00 €	80 000,00 €	
21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	50 000,00 €	12 500,00 €	
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	42 430,00 €	10 607,50 €	
21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	47 480,00 €	11 870,00 €	
21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	14 000,00 €	3 500,00 €	
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	338 000,00 €	84 500,00 €	
21351 BATIMENTS PUBLICS	110 000,00 €	27 500,00 €	
2151 RESEAUX DE VOIRIE	705 330,00 €	176 332,50 €	
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 000,00 €	2 500,00 €	
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION	13 787,00 €	3 446,75 €	
21538 AUTRES RESEAUX	0,00 €	0,00 €	
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5 000,00 €	1 250,00 €	
215741 Installations, matériel et outillage des cantines	9 000,00 €	2 250,00 €	
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	54 187,00 €	13 546,75 €	
217568 AUTRE MATÉRIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DÉFEN	10 000,00 €	2 500,00 €	
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	0,00 €	0,00 €	
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	17 410,00 €	4 352,50 €	
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	2 512,00 €	628,00 €	
21848 AUTRES MATÉRIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	7 540,00 €	1 885,00 €	
2185 MATERIEL DE TELEPHONIE	1 000,00 €	250,00 €	
2188 AUTRES	49 121,00 €	12 280,25 €	
		0,00 €	
<b>Total Chapitre 21</b> Immobilisations corporelles	<b>2 234 797,00 €</b>	<b>558 699,25 €</b>	

Chapitre 23		Immobilisations en cours	
Nature	Budget Primitif	25% Autorisation BP 2026	
2313 CONSTRUCTIONS	656 260,00 €	164 065,00 €	
2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 000,00 €	250 000,00 €	
2324 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000,00 €	30 000,00 €	
<b>Total Chapitre 23</b> Immobilisations en cours	<b>1 776 260,00 €</b>	<b>444 065,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 410 003,00</b>	<b>1 102 500,75</b>	

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 19 décembre 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

La secrétaire de séance,

Laurence LAMY

Isabelle FERRAND



*Isabelle Ferrand*